



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

N° C29_06_2023_16 - PLUi-D de Niort Agglo - Avis sur le projet

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	7	55	34

Pour : 54	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans la participation de Madame Frédérique BINET

Date de convocation : 23 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, SICAULT Jean-Claude, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GIRAULT Anne (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

PLUi-D de Niort Agglo - Avis sur le projet

La communauté d'agglomération du Niortais est voisine de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Les communes de Fressines, Aigondigné, Celles-sur-Belle, Périgné, Secondigné-sur-Belle, Les Fosses, Villiers-en-Bois et Le Vert sont limitrophes des communes de Vouillé, Prahecq, Brûlain, Saint-Romans-des-Champs, Juscorps, Marigny, Beauvoir-sur-Niort, et Plaine d'Argenson.

Les orientations générales figurant dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements (PLUi-D) de l'agglomération du Niortais sont déclinées en quatre grands axes :

- Axe 1 : Une Agglomération à taille humaine aux fonctions métropolitaines affirmées au sein d'une organisation respectueuse des équilibres,
- Axe 2 : Un développement des fonctions urbaines respectant et valorisant le cadre de vie,
- Axe 3 : Le déploiement d'une offre de mobilité pour tous,
- Axe 4 : Un environnement de haute valeur écologique et paysagère, à préserver et valoriser, dans le cadre de la transition écologique.

Les communes de Prahecq et Beauvoir-sur-Niort sont considérées comme « communes d'équilibre » et les communes de Brûlain, Saint-Romans-des-Champs, Marigny, et Plaine d'Argenson sont considérées comme « communes de proximité » dans l'organisation territoriale de la communauté d'agglomération.

Niort Agglo a pour objectif de soutenir une croissance démographique de 0,6% tout en modérant la consommation de l'espace et en luttant contre l'étalement urbain en utilisant environ 50% du compte foncier du SCoT.

La consommation est évaluée à 45,8 hectares par an des dix dernières années (2013-2022). Elle était de 54,6 hectares par an sur la période 2011-2021.

Le projet du PLUi-D s'inscrit dans l'objectif d'optimisation des potentiels fonciers à l'intérieur de l'enveloppe urbaine au profit d'une réduction forte de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'une préservation des sites et des paysages. Il prévoit de modérer la consommation foncière totale (en densification et en extension) à 398,94 hectares, soit 39,89 hectares par an sur 10 ans. Cette consommation se répartit ainsi :

- 300,49 hectares pour l'habitat : La consommation en densification est évaluée à 119,38 hectares. 181,11 hectares ont été ajoutés en extension,
- 86,10 hectares pour l'économie en densification est évaluée à 50,80 hectares. 35,30 hectares ont été ajoutés en extension,
- 12,35 hectares pour les équipements publics.

Tout ces objectifs de modération de la consommation foncière représentent moins de 50% de l'enveloppe du SCoT.

Niort Agglo a recensé 363 friches. Selon le recensement, près de 24,22 hectares pourraient être mobilisés dans un pas de temps de 10 ans sous réserve de la faisabilité des projets. La majorité concerne des friches d'habitat (Brûlain, Plaine-d'Argenson, Marigny, Saint-Romans-des-Champs), des friches d'activité (Plaines d'Argenson, Marigny, Prahecq, Beauvoir-sur-Niort) et des friches agricoles (Plaine d'Argenson).

Le PLUi-D de Niort Agglo prévoit des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) à vocation d'habitat. Il en prévoit 7 sur la commune de Vouillé, 6 sur Beauvoir-sur-Niort, 7 sur Prahecq, 1 sur Brûlain 3 à Plaine d'Argenson et 3 sur Marigny. Ces OAP ont une densité de logement qui varie de 10 à 24 logements à l'hectare, avec une moyenne de 18.

Le PLUi-D prévoit une OAP « économie » sur la commune de Beauvoir-sur-Niort de 0,62 ha.

Une seule OAP est voisine de notre territoire et du territoire de la commune de Fressines. Il s'agit de l'OAP 135 « Château d'Eau » à vocation d'habitat en extension (zonage 1AUH dans le règlement graphique) d'une surface de 0,4 hectares avec 7,2 logements de prévus (afin de respecter une densité de 18 logements/hectares).

Le PADD du PLUi-D de Niort Agglo prévoit de : « Promouvoir et développer les énergies renouvelables dans un cadre organisé permettant ainsi de préserver la qualité des paysages, de protéger le patrimoine, la santé et le cadre de vie des habitants, en :

- Précisant les zones de non-développement et de vigilance du grand éolien identifiées dans le SCoT, notamment en imposant une distance minimale d'implantation des éoliennes par rapport aux constructions à usage d'habitation, supérieure à la réglementation nationale
- Autorisant les centrales solaires ou photovoltaïques au sol sous conditions et en encourageant cette production en complément d'autres usages du sol (une grande vigilance sera apportée sur l'agrivoltaïsme afin de s'assurer de la vocation agricole des terrains concernés). »

Le règlement interdit le grand éolien (dont le mât est supérieur à 50 mètres sur l'ensemble du territoire (à l'exception du remplacement d'une éolienne déjà existante).

Le règlement (graphique et littéral) prévoit des trames hydrolique, hydrogéomorphologiques, inondables, forestières, floristiques, paysagers (arbres, haies, verger, espaces boisés classés, coefficient de biotope). Ces trames présentent les continuités naturelles à préserver, protéger et mettre en valeur.

L'ensemble des pièces est consultable en suivant le lien suivant : https://aggloniortfr-my.sharepoint.com/:f/g/personal/manuella_baty_agglo-niort_fr/EpMgO85j7Jhll6Ye_1hML-EB6oxXCekmbBpEE5Z8U-l84w?e=m6r50h

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-16,

Vu le courrier de la communauté d'agglomération du Niortais en date du 5 avril 2023 sollicitant l'avis de la communauté de communes Mellois en Poitou sur leur projet de PLUi-D arrêté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE un avis favorable au projet de PLUi-D de la communauté d'agglomération du Niortais arrêté par son conseil d'agglomération du 27 mars 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET